

# PRÉVENIR AUSSI

Volume 20, numéro 4,  
hiver 2005-2006

**20** ans  
1985 - 2005



**Des outils de travail pour  
accroître l'efficacité de l'agent  
de sécurité**

**Une plate-forme  
de travail élévatrice**  
bien entretenue, c'est un équipement  
de construction fiable, efficace et sécuritaire

**Une attache solide garantissant  
sécurité et rapidité d'exécution**

# Des outils de travail pour accroître l'efficacité

Thérèse Michaud en collaboration avec Jean-Paul Guénette

Pour éviter toute confusion possible, nous dirons, d'entrée de jeu, qu'un agent de sécurité sur un chantier de construction n'a pas pour fonction d'assurer la surveillance d'un lieu public ni de maintenir l'ordre dans une manifestation publique, comme le ferait un employé de la Garda par exemple. En fait, le terme agent de prévention serait peut-être plus approprié, mais le Code de sécurité pour les travaux de construction a adopté le premier. Voici ce qu'il en dit à l'article 2.5.3, alinéas a) et b) : « Au moins un agent de sécurité doit être affecté à plein temps, à compter du début des travaux, sur tout chantier de construction qui emploie 150 travailleurs ou plus à un moment quelconque des travaux ou dont le coût total des travaux dépasse 8 000 000 \$ à l'exception des travaux de réparation de routes autres que les ponts, tunnels ou viaducs. » L'article 2.5.4, alinéas e) et f), en précise les devoirs dont, entre autres, qu'il « doit participer à la rédaction des consignes de sécurité propres au chantier et intervenir lorsque se présente un risque d'accident et enquêter à la suite d'un accident. »

Comme tout travailleur de la construction, l'agent de sécurité a besoin d'outils pour travailler efficacement. Comment peut-il confirmer qu'il y a une fuite de gaz s'il n'a pas l'instrument pour le vérifier? Sans luxmètre, comment peut-il s'assurer que l'éclairage répond aux critères établis lors de la planification des travaux? Comment peut-il mesurer la température ou le degré d'humidité à l'intérieur d'un bâtiment sans thermomètre ou hygromètre? Comment peut-il, sans instruments, se conformer aux exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction? L'agent de sécurité a besoin d'un coffre à outils bien garni afin de procurer le maximum de sécurité à son équipe et à lui-même lors des diverses situations auxquelles il fera face sur les chantiers durant toute sa vie d'agent. Toutefois, ils ne sont pas le seul gage de son efficacité. L'acquisition de connaissances sur les bancs de l'école et sur le terrain doit aussi être du nombre.

Voici, des plus rudimentaires aux plus perfectionnés, les outils que devrait contenir le coffre d'un agent de sécurité.

## Équipement de protection individuelle



Tout agent devrait avoir à sa disposition l'équipement de protection individuelle qu'il exige des employés sous sa supervision : bottes de sécurité, imperméable, harnais de sécurité avec lien de retenue et absorbeur d'énergie, veste de signaleur, protecteurs auditifs, lunettes de sécurité, gants, combinaison Tyvec, masque à cartouches approprié aux travaux d'enlèvement de l'amiante, de jet d'abrasif, de pose d'uréthane.

## Outils de travail et ouvrages de référence



L'agent de sécurité devrait avoir à sa disposition, sur son bureau, des crayons, du papier, un téléphone, une enregistreuse, un ordinateur, la liste des numéros de téléphone d'urgence ainsi qu'une trousse de premiers soins. De plus, il devrait avoir en sa possession un exemplaire à jour de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), du Code de sécurité pour les travaux de construction, du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et du Registre de premiers soins et de premiers secours.

Un appareil photo, numérique de préférence, servira, entre autres, à saisir sur le fait des situations où les travailleurs sont exposés à des risques, et ce, en vue d'y apporter des correctifs.



## Outils de communication



Un walkie-talkie est indispensable pour parler à plus d'un interlocuteur à la fois et il donne l'assurance de toujours avoir une ligne libre. Il fonctionne dans le sous-sol d'un édifice contrairement à un cellulaire. Dans les raffineries, par exemple, où il faut utiliser des instruments anti-déflagration, un cellulaire est proscrit alors qu'un walkie-talkie ne l'est pas. Autre avantage : ses piles sont de plus longue durée que celles d'un cellulaire.



Bien que moins polyvalent qu'un walkie-talkie, un cellulaire est toujours utile pour communiquer avec l'extérieur. Des piles de rechange doivent toujours être disponibles.

## Instruments de mesure



Un hygromètre sert à mesurer le degré d'humidité de l'air ambiant. Il est particulièrement utile lors du séchage d'une chape de béton.



Un luxmètre sert à mesurer l'intensité lumineuse d'un poste de travail afin qu'il soit conforme aux exigences du Code de l'électricité.



Un explosimètre, ou détecteur de gaz, sert à surveiller et à mesurer la teneur d'une atmosphère en oxygène, en gaz toxique et en gaz explosif, particulièrement dans un espace clos.

# té de l'agent de sécurité



**Note :** Une pompe à piston manuelle détecte la teneur de l'air en gaz, en monoxyde de carbone, en gaz propane, en oxygène ou en gaz explosifs. Celle-ci nécessite l'utilisation de plusieurs tubes, et on obtient les résultats beaucoup moins rapidement qu'avec un explosimètre.



Un **thermomètre à infrarouge** sert à obtenir, à distance, la température ambiante à un poste de travail, à un point de soudure dans un entretoit, une corniche, sur une poutre d'acier ou autre ainsi que la température du goudron dans un fondoir (bouillotte). Il permet donc de détecter un foyer d'incendie sans s'en approcher et élimine les risques de se brûler et de tomber d'un moyen d'accès (échelle, escabeau, échafaudage).



Un **niveau** sert à mesurer l'horizontalité d'un plan, les différences de niveau. Très utile pour vérifier si un échafaudage est d'aplomb!



Un **détecteur de tension** sert à vérifier l'alimentation d'une rallonge électrique. Une rallonge sous tension trempant dans l'eau représente un risque d'électrocution pour toute personne qui la touche.



Un **testeur de prise de courant et de mise à la terre** permet de vérifier les polarités d'une rallonge électrique. Il détecte s'il y a court-circuit ou non. L'utilisation d'une rallonge court-circuitée peut causer la mort de son utilisateur.



Un **lasermètre** sert à mesurer la distance entre deux points. Il peut, par exemple, mesurer à quelle distance d'une ligne électrique se tient un engin de chantier.



Un **anémomètre** vérifie la quantité d'air qui circule dans un ventilateur à filtre à haute intensité (HEPA). Lors de travaux de sablage au jet d'abrasif à l'intérieur d'un bâtiment, on se doit d'effectuer des changements d'air. Cette règle vaut également pour un espace clos : il est interdit d'y faire entrer un travailleur s'il est impossible de faire une lecture de la quantité d'air qui y entre ou qui en sort.



## Outils pour les urgences

Une **lampe de poche** pour environnement gazeux, étanche et à l'épreuve de la corrosion des produits chimiques, conforme au Code de l'électricité. Lors d'une panne d'électricité, elle permet à l'agent et au responsable de projet de s'assurer d'évacuer du chantier tous les travailleurs.



Une **sirène portable ou un klaxon d'évacuation** afin de sonner l'alarme en cas d'incendie, d'explosion ou de fuite de gaz.

## Outils d'identification



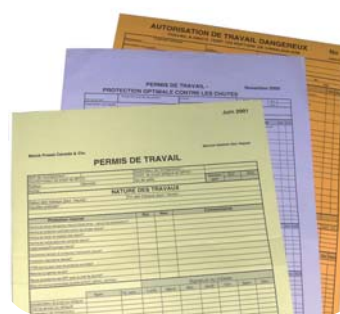
Un **ruban rouge** sert à délimiter un site où s'est produit un accident afin d'indiquer qu'il est dangereux d'y pénétrer.



Des **étiquettes vertes** indiquent qu'un outil, un moyen d'accès ou autre a fait l'objet d'une inspection et qu'il peut être utilisé sans danger.

Des **étiquettes rouges** indiquent qu'un outil, un moyen d'accès ou autre a fait l'objet d'une inspection, qu'il est défectueux et qu'il ne doit pas être utilisé.

## Outils de formation



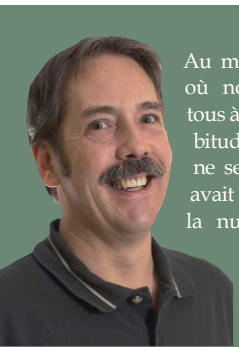
En plus de voir à s'équiper d'instruments de travail, l'agent de sécurité doit parfaire ses connaissances en s'inscrivant à des formations. Ainsi, il sera en mesure de bâtir les permis et les plans de travail que nécessiteront les différentes situations de travail dans lesquelles il devra évoluer.

Bien équipé et, surtout, bien utilisé, le coffre à outils d'un agent de sécurité est un gage d'efficacité, de crédibilité, de diminution des interventions d'urgence et de protection des travailleurs. Il peut donc contribuer à éliminer les risques d'accident et de lésions professionnelles

Source des photos: catalogues Primo instrument inc. et Acklands Grainger, 2000 et 2005.

Photo en page couverture: M. Luc Coulombe, agent de sécurité sur le chantier de l'hôpital Sainte-Justine, vérifie, au moyen d'un explosimètre, s'il y a présence de gaz explosifs dans la zone de travail. Apparaissent également sur la photo MM. Éric Tremblay et Rodrigue Parisé.

# Une plate-forme de travail élévatrice bien entretenue, c'est un équipement de construction fiable, efficace et sécuritaire



Au matin du 19 décembre, où nous nous attendions tous à le saluer comme d'habitude, Patrice R. Mercier ne se pointa pas. La mort avait frappé à sa porte dans la nuit du 18 décembre.

Elle avait décidé qu'il s'arrêterait de vivre à 52 ans.

La majorité du personnel de l'ASP l'aura côtoyé durant plus d'une dizaine d'années. En sa compagnie, il aura vécu de grands fous rires déclenchés par son sens de l'humour sans pareil, de merveilleuses journées ensoleillées, parfois entrecoupées de journées plus froides et parfois tempétueuses, à l'image des humeurs de Dame Nature, comme chacun peut en vivre quoi.

Il est parti doucement, sans faire de bruit. Son passage parmi nous et son départ n'auront laissé personne dans l'indifférence.

De tous ses collègues de travail, un salut bien bas!

Voici le dernier article qu'il aura écrit pour *Prévenir aussi*.

L'inspection et l'entretien d'un équipement de construction sont synonymes de prévention, et c'est particulièrement le cas des plates-formes de travail élévatrices automotrices, dont traite le présent article.

Une plate-forme de travail élévatrice est un équipement de construction utilisé pour permettre à des travailleurs d'obtenir un poste de travail à hauteur variable, et ce, avec leurs outils et les matériaux nécessaires à la tâche à exécuter.

Avec le temps, l'utilisation des plates-formes de travail élévatrices sur les chantiers de construction s'est généralisée. La plupart des métiers qui s'exercent en hauteur en font un usage fréquent, parce qu'elles sont pratiques et simples d'utilisation. De construction robuste et sécuritaire, ces équipements de construction subissent tout de même l'usure du temps et doivent être inspectés et entretenus pour demeurer sécuritaires.

Cependant, les rapports d'enquête sur de nombreux accidents mortels survenus ces dernières années lors de

l'utilisation de plates-formes de travail élévatrices de type ciseaux ont démontré qu'elles étaient défectueuses et non sécuritaires en raison de l'absence de programme d'inspection et d'entretien soutenu et efficace.

Devant cette constatation, la CSST a lancé une vaste opération visant à responsabiliser les fournisseurs (locateurs, propriétaires) et les utilisateurs (entrepreneurs, travailleurs) de plates-formes de travail élévatrices en vertu des lois et règlements, et à les sensibiliser à l'importance de leur inspection et de leur entretien ainsi qu'aux causes d'accidents. En plus de cibler les plates-formes de travail élévatrices dans son plan d'action de construction 2005, la CSST a profité de l'occasion pour rappeler aux responsables leurs obligations, leur remettre les extraits de la norme de conception maintenant reconnue et applicable, soit la norme CSA-B354.2-01, qui traitent de l'inspection et de l'entretien de ces équipements de construction. Elle leur a aussi rappelé l'exigence de tenir en permanence un relevé complet et concis de toutes les informations concernant les inspections, les essais, l'entretien et les réparations de composantes électroniques et de pièces qui ont une influence directe sur la sécurité de la plate-forme élévatrice.

C'est à la section 5 de la norme que l'on retrouve les règles relatives à l'inspection et à l'entretien des plates-formes de travail élévatrices composées de membrures disposées en ciseaux et l'exigence de la production de relevés. Il y est fait mention de quatre classes d'inspection en fonction de la fréquence de chacune.

**L'inspection quotidienne**, comme son nom l'indique, est une inspection visuelle que l'opérateur doit faire tous les jours d'utilisation. Ce type d'inspection permet d'évaluer du regard les éléments qui influent directement sur la sécurité de fonctionnement de la plate-forme et dont l'état peut varier d'un jour à l'autre avec l'usage. En cours d'utilisation, l'opérateur doit également examiner ces éléments pour déceler les défauts qui pourraient toucher la sécurité de fonctionnement de la plate-forme.

**L'inspection périodique** doit se faire après 200 heures d'utilisation ou après le délai recommandé par le fabricant, selon la première éventualité. L'intervalle entre les inspections varie donc selon la fréquence d'utilisation, la rigueur de l'utilisation et l'environnement de travail de la plate-forme élévatrice. La fréquence d'utilisation est confirmée sur l'horomètre de l'engin, qui totalise les heures de fonctionnement alors que le système moteur est sous tension ou en fonction. Les inspections périodiques doivent être effectuées par une personne qualifiée, c'est-à-dire une personne qui, par l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un statut professionnel reconnu ou par ses connaissances, sa formation professionnelle et son expérience généralisée, a réussi à démontrer son habileté à résoudre les problèmes liés à l'appareil, au travail ou au projet. En plus de vérifier les points de l'inspection quotidienne, l'inspection périodique examine d'autres points relatifs à la mécanique.

**L'inspection annuelle** doit se faire tous les ans ou après 700 heures confirmées sur l'horomètre, selon la première éventualité. Cette inspection complète de la plate-forme doit aussi être effectuée par une personne qualifiée. L'inspection doit satisfaire les points de vérification de l'inspection quotidienne et de l'inspection périodique et aussi inclure au moins toutes les zones critiques ou suspectées et toutes les soudures et les éléments structuraux accessibles.

**L'inspection structurale** doit être effectuée pour s'assurer que l'intégrité structurale des composantes critiques et la stabilité de la plate-forme élévatrice n'ont pas été affectées et sont toujours conformes à la norme en vigueur au moment de la construction.

Une inspection structurale doit se faire :

- dix ans après la date de construction et tous les cinq ans par la suite;
- après un incident avec dommage structural, par exemple un choc électrique, une surcharge d'impact, une collision ou des cas de surcharge ou de perte de stabilité;
- après un transfert de propriété, à moins qu'un historique d'entretien complet ne soit fourni, incluant les relevés d'entretien et d'inspection.

Selon l'historique d'entretien, qui tient compte du nombre d'heures d'utilisation, de la rigueur d'utilisation et de la variabilité des utilisateurs et selon l'examen des relevés d'inspection et d'entretien de la plate-forme élévatrice, l'inspection peut comprendre :

- une inspection visuelle des soudures de construction;
- un essai non destructif des composantes critiques;
- des essais de stabilité, dans les cas de modifications ou de dommages soupçonnés.

L'inspection structurale doit se faire sous la surveillance d'un ingénieur. La plate-forme élévatrice doit être certifiée conforme aux exigences en matière de structure et de stabilité de la norme en vigueur au moment de la construction.

On entretient bien de façon préventive sa voiture pour la conserver longtemps en bon état de marche sécuritaire. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant avec un équipement de construction? Une plate-forme de travail élévatrice bien entretenue, c'est un équipement de construction fiable, efficace et sécuritaire.

L'ASP Construction a conçu une session d'information sur l'utilisation sécuritaire des plates-formes de travail élévatrices et a rédigé une brochure de prévention sur le sujet. De plus, elle a produit une fiche d'inspection et de vérification qui correspond aux éléments de l'inspection quotidienne prescrite par la norme.

Consultez notre site Internet ou contactez-nous pour connaître et obtenir nos services. Faire appel à nos services, c'est un geste de prévention gagnant.

## Une attache solide

Par Isabelle Dugré

■ ■ ■ garantissant sécurité et rapidité d'exécution ■ ■ ■

Les ferblantiers, les électriciens, les tuyauteurs et les mécaniciens en protection-incendie, entre autres métiers, utilisent différents types d'ancrages pour suspendre les conduits et les systèmes de tuyauterie. Dans le présent article, nous verrons certains risques pour la santé et la sécurité du poseur d'ancrages expansibles. Il y a maintenant sur le marché un système d'ancrage alliant sécurité et rapidité d'installation, ce sera l'objet de la deuxième partie de cet article.

Prenons les ancres à béton expansibles pour tige filetée 1/4 ou 3/8 de pouce. Lors de l'installation, le travailleur doit dérouler ses rallonges électriques; monter dans un escabeau (souvent trop court) pour atteindre le plafond; étirer le bras et l'épaule pour contourner les obstacles en place pour finalement parvenir à percer un trou à l'aide de la perceuse à percussion **1**. Ensuite, pour enfoncer le plomb dans l'ancrage, il doit y aller de plusieurs

coups de marteau sur un poinçon. Cette méthode de travail l'expose à des risques bien particuliers (voir le tableau ci-dessous).

Nous vous présentons ici des clous alliant rapidité d'exécution et diminution, voire élimination de risques : le X-HS et le W-10, de Hilti<sup>1</sup>. Ils sont ancrés à l'aide d'un pistolet de scellement à basse vitesse pouvant être inséré dans un boîtier sur un manche télescopique **2**. Ils offrent de nombreux avantages pour la santé et la sécurité de l'utilisateur (voir le tableau ci-dessous).

Par contre, en raison des risques liés à l'utilisation du pistolet de scellement à basse vitesse, tout utilisateur doit se conformer à la section VII du Code de sécurité pour les travaux de construction. L'article 7.2.1, entre autres, prescrit que « Tout pistolet de scellement à basse vitesse ne peut être utilisé que par un travailleur ayant reçu la formation et détenant le certificat d'opérateur de pistolet de scellement à basse vitesse tel que prévu à l'annexe 8. »

Prévenir aussi a interrogé des utilisateurs de clous X-HS fabriqués par la compagnie Hilti. MM. Éric Pelletier et Patrick Brière, respectivement contremaître et ferblantier chez Climasol, l'utilisent depuis quelques mois déjà. Voici ce qu'ils en pensent : « Au niveau de la productivité, le gain est important : l'installation des clous s'effectue en quatre fois moins de temps parce que je n'ai pas d'extensions à dérouler et à accrocher. L'ensemble est léger et avec le manche télescopique on peut atteindre des plafonds jusqu'à 20 pieds sans problème. » M. Brière mentionne que le bruit généré par le coup de feu est relativement peu élevé. « Mais, surtout,

c'est beaucoup moins fatigant », dit-il. De plus, les ferblantiers se disent heureux que le boîtier du clou soit à 45°, puisque cet angle permet aux tiges filetées d'être en position pour recevoir un conduit de ventilation, s'il y a lieu.

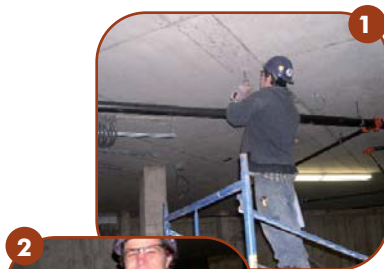
Des contre-indications? Bien sûr, si le béton a plus d'une vingtaine d'années, un avis d'ingénieur est conseillé. Ces clous ne peuvent être utilisés là où les équipements subissent ou risquent de subir des vibrations. Consultez votre fournisseur : il devrait être en mesure de répondre à toutes vos questions!

Voici quelques caractéristiques de sécurité du pistolet utilisé pour les clous X-HS et W-10 (pour espace restreint). Le coup ne peut partir que si on applique une pression équivalant à une fois et demie le poids du pistolet. De plus, un dispositif empêche le coup de partir si l'angle de tir excède 5°. Les risques de ricochet sont donc absents. Enfin, ce type de clou existe aussi pour le métal. Le représentant de Hilti affirme que chaque clou peut supporter une charge de 70,5 kg.

Combien coûte le pistolet? Selon le représentant de Hilti, les économies de temps réalisées sur un ou deux chantiers paient l'investissement initial.

Encore une fois, force est de constater qu'allier productivité et prévention des accidents et des maladies professionnelles, c'est réalisable et rentable!

Nos remerciements à MM. Sébastien Couvrette, apprenti plombier, Éric Pelletier, Patrick Brière et à M. Sylvain Joly, représentant de Hilti Canada.



### Risques associés à l'utilisation d'un ancrage expansible

**Chute de faible hauteur** aux conséquences suivantes : contusion, foulure ou fracture.  
**Chute de même niveau** causée par l'utilisation de fils électriques traînant au sol.

**Projection de particules** provenant d'éclats de béton dans les yeux ou sur le visage.

**Silicose** résultant de l'inhalation des poussières de ciment contenant de la silice.

**Fatigue auditive** attribuable au moteur de la perceuse utilisé près des oreilles.

**Lésions musculo-squelettiques** - usure prématurée, tendinite, bursite - liées à la posture de travail.



### Avantages de l'utilisation des clous X-HS et W-10

**Élimination** du risque de chute de même niveau et de faible hauteur : plus besoin de fils électriques, d'escabeau et d'échafaudage pour fixer le clou. Le poseur peut même insérer la tige filetée dans le boîtier avant de le clouer.

**Diminution** importante du risque de projection de particules sur le visage, parce que celui-ci est éloigné du point d'impact.

**Élimination** du risque de silicose, car aucune poussière n'est produite.

**Diminution** du niveau de bruit parce que le poseur est éloigné du pistolet.

**Amélioration** importante de la posture de travail : le manche télescopique permet au travailleur de fixer l'ancrage en exerçant une force légère, puisqu'il peut garder les bras près de son centre de gravité **3**.



<sup>1</sup> N.D.L.R.: D'après nos recherches, Hilti est la seule compagnie à offrir ce type d'ancrage.



## à 20 ans de partenariat

Rendez-Vous, dorénavant le lieu de rassemblement annuel du monde de la santé et de la sécurité du travail, tous secteurs confondus. Il se tient à l'automne, au Palais des congrès.

Dans les années qui suivirent, les partenariats se sont multipliés : étude sur les lunettes de sécurité Essilor menée par l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST), étude sur le bruit auprès de plus d'un millier de travailleurs de la construction, à l'initiative des départements de santé communautaire du Québec. En 1991, l'Association invite la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) ainsi que la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération (CMRQ) à participer à la tournée de formation sur le transport des matières dangereuses. En 1995, l'ASP Construction participe à la campagne de sensibilisation *Objectif Zéro* que met sur pied Hydro-Québec à l'intention des électriciens, autant employeurs que travailleurs. S'y adjoignent les associations patronales et syndicales, la Commission de la construction du Québec (CCQ) et la CSST. Petit à petit le cercle des partenaires s'agrandit. En 1997, la CSST, l'IRSST, les régies régionales et l'Institut de l'amiante unissent leurs efforts pour élaborer le Programme d'intervention sur l'amiante, un projet majeur, suivi en 1998 du lancement du Programme d'intervention pour la prévention des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante. Simultanément, la CSST met sur pied le plan d'action *Chantiers*, une campagne de sensibilisation menée en collaboration avec les maîtres d'œuvre, les entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage du secteur de la construction. Il en est à sa septième année d'existence. Cette même année, l'Université Laval montre un intérêt manifeste pour le monde de la construction. Le Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'organisation de la santé et de la sécurité du travail (GIROSST) se livre à une recherche sur les moyens techniques, organisationnels et humains utilisés sur les chantiers de construction pour prévenir les accidents du travail. De son côté, le

département de Management se consacre à l'étude de la sécurité du travail sur les chantiers de construction et met sur pied un comité exécutif formé d'intervenants patronaux et syndicaux du secteur. Toujours en 1998, l'IRSST prend l'initiative de définir les paramètres d'une banque de solutions pour notre secteur, projet auquel s'associe la CSST. En 1999, l'implantation du Programme de leadership pour la santé et la sécurité au travail sur le chantier de l'aluminerie Alcan, en collaboration avec l'Association de la construction du Québec (ACQ) et le Groupe-Conseil Perrier Lapointe et associés inc., jette les bases de la formation *Leadership en santé et sécurité* que donne l'Association depuis 2004. En 2000, l'IRSST prend le pouls de l'intérêt du secteur pour le projet de banque de solutions. Fort de la réponse positive obtenue, il prend la responsabilité de mettre au point un cadre méthodologique, de faire la cueillette des données et d'organiser l'information relatives aux réalisations en prévention (REP). Il bâtit une grille d'analyse et détermine les critères d'admissibilité de chacune des réalisations. L'efficacité de la réalisation et sa pertinence sur le terrain seront les critères retenus. Siègent au comité d'approbation, formé par l'ASP Construction, un inspecteur de la CSST, des représentants des associations sectorielles des secteurs de la construction et des affaires municipales et des scientifiques de l'IRSST. La collecte de REP sur le terrain relève maintenant du mandat des conseillers de l'ASP. La CSST siège au comité d'approbation. Ce projet va bon train. L'ASP compte offrir à sa clientèle un éventail d'une cinquantaine de REP annuellement. Voilà un projet qui a encore plusieurs années devant lui.

En guise de conclusion, nous désirons souhaiter un bon anniversaire à la CSST et à l'IRSST, nos partenaires d'hier, d'aujourd'hui et de demain, qui ont célébré leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation en 2005.

En 20 ans, l'ASP Construction a tissé des liens, créé des partenariats. Certains ont duré le temps de sa participation à un événement, d'autres ont eu des répercussions qui se font sentir encore aujourd'hui. Certains se sont cimentés dès le début, puis se sont métamorphosés en traversant le temps, d'autres, se sont greffés au mi-temps de sa croissance. Qu'importe la catégorie à laquelle ils appartiennent, ils ont tous, à leur manière, contribué à l'évolution de l'Association. Voici donc, en raccourci, les partenariats marquants qui ont façonné l'Association.

Dès 1986, un an après sa création, l'ASP Construction vit sa première Semaine de la santé et de la sécurité du travail, en association avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), instigatrice de cet événement. Vingt ans plus tard, elles sont toujours partenaires dans un événement qui s'est quelque peu transformé au fil des ans. En 2002, les visites sur les chantiers cèdent la place au Grand

## Gagnez en santé-sécurité!

### Chauds, chauds, les gants!

- Portez des gants pour actionner les outils et la machinerie lorsqu'il fait froid, et à plus forte raison lorsque vous devez manipuler des pièces métalliques à une température inférieure à -7 ° C, afin d'éviter les engelures. Ne portez pas des gants ayant des parties métalliques pour travailler près d'équipements électriques.

#### Les gants Skillers

Afin d'affronter les rigueurs de l'hiver en ayant les mains au chaud, la compagnie Skillers vous offre des gants faits d'un tissu imperméable qui respire. La doublure intérieure se compose de 50 % de polyester et de 50 % de polyuréthane. La surface intérieure des gants permet une très bonne prise de l'outil surtout lorsqu'il y a du frimas.



Pour plus d'information sur ce produit et sur les vêtements de travail de marque Skillers, veuillez appeler Mme Chantale Plasse au (450) 561-7038. Pour participer au tirage des gants, cochez la case à cet effet sur le coupon d'abonnement.

Félicitations à MM. Jean-Guy Rioux, de Boucherville, et Gilles Valois, de Montréal, gagnants du dispositif de sécurité avec marche d'assistance.

## Pour ceux et celles que la formation d'agent de sécurité sur les chantiers intéresse

Durée du programme : 600 heures constituées de 120 heures de théorie entrecoupées de 480 heures de stage pouvant s'échelonner sur 20 semaines.

Date limite d'inscription : le 24 mars 2006

Début de la session : le 24 avril 2006

### Critères de sélection

- Posséder un diplôme ou un certificat de secondaire V, ou un certificat d'équivalence émis par le ministère de l'Éducation.
- Avoir travaillé 10 ans dans la construction - la scolarité peut compenser les années d'expérience - ou avoir une expérience pertinente de travail équivalente et acquise dans un secteur possédant des liens comparatifs avec le secteur de la construction.
- Avoir suivi le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* et en détenir l'attestation.
- Adhérer au processus de sélection relevant de l'AECQ.
- Produire une confirmation de déclaration de parrainage de stage d'un employeur.
- Soumettre votre curriculum vitae ainsi qu'une photocopie des attestations d'étude, des expériences de travail et du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'AECQ au (514) 353-5151 ou au 1 800 361-4304, poste 322.

### Nouvelles affiches



21 cm x 27,5 cm



27,5 cm x 42,5 cm



27,5 cm x 42,5 cm

Pour vous procurer ces affiches plastifiées, faites le (514) 355-6190 ou le 1 800 361-2061.

## Précision sur l'utilisation des systèmes de chauffage à flamme directe

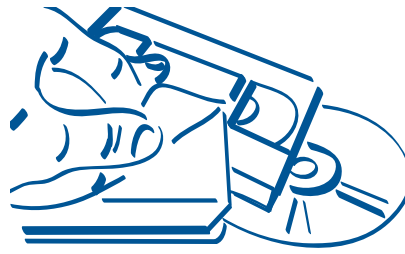
À la suite de la parution de l'article « Les cochons au gaz », une espèce en voie de disparition? (automne 2005), M. Jean-François Lefebvre, de Munters, nous a transmis l'information complémentaire suivante : « Tout système de chauffage temporaire alimenté par un combustible fossile produit de l'eau (H<sub>2</sub>O) et du monoxyde de carbone (CO) résultant de leur combustion. Si le système de chauffage ne permet pas leur évacuation vers l'extérieur au moyen d'une cheminée ou autre, ils demeurent à l'intérieur et contribuent à y augmenter le taux d'humidité. Il peut s'ensuivre une réduction de la qualité de l'air intérieure de même qu'une détérioration des matériaux, entre autres, du béton. Afin de minimiser ces conséquences, il est prescrit de favoriser l'entrée d'air frais et de pressuriser le bâtiment. »

## Évitez d'être en froid avec l'hiver; faites-vous-en un ami!

1. Si vous frissonnez, ressentez de la fatigue, êtes irritable, somnolent, rentrez vous réchauffer.
2. Mangez des aliments très caloriques, c'est-à-dire à forte teneur en gras et en hydrates de carbone (ex. pâtes alimentaires, pommes de terre, riz, produits laitiers, noix, saumon) lorsque vous exécutez des travaux au froid.
3. Buvez des boissons chaudes et sucrées et consommez des soupes chaudes pour vous hydrater et pour vous assurer l'apport calorique nécessaire.
4. Évitez le café : il déshydrate et provoque la chute du sang vers les extrémités.
5. Portez des bottes de sécurité qui favorisent la circulation sanguine, c'est-à-dire qui sont suffisamment grandes pour que vous puissiez mettre une paire de chaussettes épaisses ou deux paires de minces. Un truc pour toujours avoir les pieds au chaud : changer de chaussettes à l'heure du dîner.
6. Si durant les travaux vous avez chaud, détachez votre anorak, mais prenez soin de garder casque, cagoule et gants.
7. En tant qu'employeur, assurez-vous que les employés ayant à travailler au froid n'ont pas de problème de santé. S'ils doivent travailler dans des conditions de froid extrême, voyez à ce qu'ils prennent régulièrement des pauses et procurez-leur des boissons chaudes.

## Prix innovation 2005 décernés par la CSST

Les deux lauréats du Prix innovation dans le secteur de la construction, dans la catégorie PME, sont les entreprises **Dynamitage TCG inc.**, de la région Saguenay – Lac-Saint-Jean et **Décontamination IGR inc.**, de la région de l'Estrie. Pour en savoir plus sur ces innovations, rendez-vous sur le site [http://www.csst.qc.ca/asp/Innovation\\_2005/2005/Abitibi/Abitibi\\_temiscamingue.htm#](http://www.csst.qc.ca/asp/Innovation_2005/2005/Abitibi/Abitibi_temiscamingue.htm#), puis cliquez sur chacune des régions mentionnées. Vous désirez participer au Prix innovation 2006? Rendez-vous à l'adresse suivante : [http://www.csst.qc.ca/asp/Innovation\\_2005/Comment.htm](http://www.csst.qc.ca/asp/Innovation_2005/Comment.htm).



Prévenir aussi est publié quatre fois l'an par  
l'ASP Construction.

Les publications de l'ASP Construction  
sont offertes gratuitement aux travailleurs  
et aux employeurs de la construction  
qui en font la demande à leur association  
syndicale ou patronale respective.

L'emploi du genre masculin n'a été privilégié  
que dans le seul but d'alléger le texte et d'en  
faciliter la compréhension. Le féminin peut tout  
autant s'appliquer.

La reproduction d'un texte est autorisée à  
la condition d'en mentionner la source et de  
nous en faire parvenir une copie.

**DÉPÔT LÉGAL:**

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec

**Directeur général:**

M. Paul Héroux

**Textes:**

Thérèse Michaud

**Documentation:**

Lucie Brunet

**Graphisme et mise en pages:**

Gaby Locas

**Tirage:** 14 000

**ASP Construction**

7905, boul. Louis-H.-Lafontaine  
Bureau 301  
Anjou QC H1K 4E4

Tél. (514) 355-6190  
1 800 361-2061  
Télec.: (514) 355-7861

**Site Internet:**

<http://www.asp-construction.org>

**Centre de documentation:**

[biblio@asp-construction.org](mailto:biblio@asp-construction.org)

**Courrier électronique pour  
commander nos publications**  
[commandes@asp-construction.org](mailto:commandes@asp-construction.org)

**Nos conseillers:**

[pabran@asp-construction.org](mailto:pabran@asp-construction.org)  
[pbrosseau@asp-construction.org](mailto:pbrosseau@asp-construction.org)  
[mcote@asp-construction.org](mailto:mcote@asp-construction.org)  
[idugre@asp-construction.org](mailto:idugre@asp-construction.org)  
[sellefsen@asp-construction.org](mailto:sellefsen@asp-construction.org)  
[jpguenette@asp-construction.org](mailto:jpguenette@asp-construction.org)  
[llessard@asp-construction.org](mailto:llessard@asp-construction.org)  
[jplante@asp-construction.org](mailto:jplante@asp-construction.org)

## Chariots élévateurs : pour prévenir les accidents

La conduite d'un chariot élévateur est pour bon nombre de travailleurs une activité quotidienne. Malheureusement, elle entraîne un nombre élevé d'accidents mortels causés surtout lorsqu'il y a renversement latéral du chariot ou qu'un travailleur est coincé ou écrasé par ce dernier. C'est dans la perspective de réduire les accidents que nous vous suggérons quelques lectures sur la sécurité des chariots élévateurs.

La traduction française de la dernière version de la norme ACNOR B335 paraissait à l'été 2005 sous le titre *Norme de sécurité pour les chariots élévateurs*. Contrairement à la 1<sup>re</sup> version de cette norme qui portait uniquement sur la formation des caristes, cette version inclut également des exigences visant la conception, la construction, l'entretien, l'inspection et l'utilisation sécuritaire des chariots élévateurs. Dans un but d'harmonisation avec les normes américaines, celle-ci reproduit certaines parties des normes ASME B56.1 et B56.6 concernant la conception et la construction des chariots. Bien que la norme canadienne ne soit pas d'application obligatoire parce qu'elle n'est pas citée dans la réglementation, elle devient une référence essentielle à la mise en œuvre de mesures de prévention visant à réduire les accidents.

- Association canadienne de normalisation. Norme de sécurité pour les chariots élévateurs. 2<sup>e</sup> éd. Mississauga, Ont. : ACNOR, 2005. 58 p. B335-04

Deux articles parus récemment dans la revue *Travail et santé* traitent des dispositifs de retenue des caristes servant à diminuer les risques de blessures en cas de renversement latéral. Le premier énonce quelques statistiques d'accidents reliés au renversement des chariots puis présente les différents types de dispositifs de retenue offerts par les manufacturiers québécois. Le second fait la synthèse de l'efficacité de ces dispositifs et apporte quelques informations sur la législation québécoise les concernant.

- Vigneault, S.; Richard, J.-G. « Dispositifs de retenue du cariste : historique et développement, partie 1 ». *Travail et santé*. Vol. 21, n° 3 (sept. 2005). P. 22-25
- Vigneault, S.; Richard, J.-G.; Beaugrand, S. « Dispositifs de retenue du cariste : qu'en est-il de leur efficacité? Partie II. » *Travail et santé*. Vol. 21, n° 4 (déc. 2005). P. 14-19

L'IRSST diffuse, depuis 2004, un bulletin électronique de veille scientifique et technologique dans le cadre d'un programme de recherche sur les chariots élévateurs ayant pour objectif d'étudier les risques de renversement et de collisions. Ce bulletin propose des résumés de publications récentes, de l'information sur des nouveautés technologiques, des adresses de sites web d'intérêt et des statistiques d'accidents. Il est possible de s'abonner à ce bulletin, qui paraît quelques fois par année, par courrier électronique et de consulter tous les numéros déjà parus à cette adresse :

- [http://www.irsst.qc.ca/fr/info\\_chariot-archives.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/info_chariot-archives.html)

Tous ces documents sont disponibles pour le prêt.

